

S.D.C.A.

Société Dunkerquoise de Conseils et d'Audit

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes

10, Rue des Fusiliers Marins
59140 DUNKERQUE

Tél. : 03.28.63.52.38

Fax : 03.28.59.20.01

Courriel : jfcaux@sdcg.fr

**"Agence d'Urbanisme et de Développement
de la Région Flandre Dunkerque"**

A G U R

**Halle aux sucres
Môle 1
9003 Route du Quai Freycinet 3
59140 DUNKERQUE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823.7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je n'ai pas d'éléments à porter à votre connaissance pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



V – RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit, en outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les

comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A DUNKERQUE,

Le 18 juin 2024



Jean-François CAUX

Commissaire aux Comptes

Représentant Légal de la Société S.D.C.A.

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite près de la Cour d'Appel de DOUAI

ASSOCIATION BILAN ACTIF

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	152 906	152 906		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	3 697	3 697		
Autres	389 417	365 270	24 147	29 835
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	87 608		87 608	70 537
Autres	1 070		1 070	1 070
TOTAL (I)	634 698	521 873	112 825	101 442
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	14 490		14 490	28 297
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	587 638		587 638	495 165
Valeurs mobilières de placement	80 540		80 540	78 258
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	945 434		945 434	1 094 818
Charges constatées d'avance	33 710		33 710	15 847
TOTAL (II)	1 661 813		1 661 813	1 712 387
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 296 511	521 873	1 774 638	1 813 829

HR

ASSOCIATION BILAN PASSIF

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	623 068	623 068
Réserves pour projet de l'entité	584 930	543 728
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	27 876	41 202
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 235 874	1 207 998
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 235 874	1 207 998
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		85 000
TOTAL (II)		85 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	96 383	102 959
TOTAL (III)	96 383	102 959
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 961	59 622
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	333 135	295 285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	49 286	62 966
TOTAL (IV)	442 381	417 872
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 774 638	1 813 829

MC

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	30 427	6 250
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 727 644	3 643 618
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18 685	10 541
Utilisations des fonds dédiés	85 000	56 000
Autres produits	23 221	61 854
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 884 977	3 778 263
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	627 671	601 427
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	212 718	211 624
Salaires et traitements	2 183 304	2 065 549
Charges sociales	810 774	744 607
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 691	27 618
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		85 000
Autres charges	3	2 300
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 855 162	3 738 125
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	29 816	40 138
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 281	1 063
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 281	1 063
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 281	1 063

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	32 097	41 201
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	22 827	
Sur opérations en capital		1
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	22 827	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	27 048	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	27 048	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 221	1
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 910 086	3 779 327
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 882 210	3 738 125
EXCÉDENT OU DÉFICIT	27 876	41 202

Handwritten signature

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet, dans un souci d'harmonisation des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres, l'observation de leur territoire commun ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, des programmes d'études permettant la définition des projets d'urbanisme et de développement local.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Elle a ainsi vocation à intervenir, plus particulièrement, dans les domaines de :
l'urbanisme et l'aménagement, l'architecture, le patrimoine et le paysage ;
l'habitat, les déplacements et les transports ;
le développement économique et l'emploi
l'environnement et les espaces naturels ;
l'action sanitaire et sociale ;
le tourisme, le sport et les loisirs ;
l'éducation et la formation ;
la culture et la communication, les modes de vie et les questions de société ;
le lien social et la démocratie locale.

Les moyens mis en oeuvre :

Aux fins de réaliser son objet, l'association, notamment constitue

- un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et de formation ;
- enregistre et gère, par la mise en œuvre d'un observatoire, l'évolution des données dans ses domaines de compétence ;
- organise la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres, et au-delà en tant que de besoin ;
- et, plus généralement, est admise à effectuer toutes actions se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou pouvant en favoriser la réalisation et notamment par l'adhésion ou des prises de participation dans des organismes publics ou privés.

L'AGUR couvre le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et le territoire de la Communauté des Hauts de France, ainsi que toutes les communes voulant se rattacher à son objet social (en 2021 le périmètre s'est agrandi avec le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et Flandre Lys)

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 774 638,05 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 27 876,09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 05 juin 2014 à jours des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdites comptes annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Mode et durée d'amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|------------|------|
| - Licences | 1 an |
|------------|------|

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Matériels et outillages industriels | 5 ans |
| - Agencement | 7 ans |
| - Véhicules | 4 ans |
| - Matériel de bureau et info. | 3 ans |
| - Mobilier | 5 à 8 ans |

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	152 906		
	Terrains				
	Constructions				
CORP.		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 697		
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	5 851		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	10 872		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	357 692		15 003
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	378 112		15 003
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		71 607		22 443
		TOTAL	71 607		22 443
		TOTAL GENERAL	602 625		37 446

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			152 906	
	Terrains					
	Constructions					
CORP.		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				3 697	
		Inst. gal. agen. amé. divers			5 851	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			10 872	
		Mat. bureau, inform., mobilier			372 695	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			393 114	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			5 372	88 678	
		TOTAL		5 372	88 678	
		TOTAL GENERAL		5 372	634 698	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
CABINET SLG EXPERTISE

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	152 906			152 906
TOTAL	152 906			152 906
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	3 697			3 697
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	5 851			5 851
Matériel de transport	10 872			10 872
Mat. bureau et informatiq., mob.	327 857	20 691		348 548
Emballages récupérables divers				
TOTAL	348 277	20 691		368 968
TOTAL GENERAL	501 182	20 691		521 873

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	102 959		6 576	96 383
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	102 959		6 576	96 383
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL	102 959		6 576	96 383
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation			6 576	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

Handwritten signature

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	87 608		87 608
	Autres immobilisations financières	1 070		1 070
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	14 490	14 490	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 590	20 590	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	192	192	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	566 856	566 856	
	Charges constatées d'avance	33 710	33 710	
TOTAUX		724 518	635 839	88 678
renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice	22 443	
	(2) des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	5 372	
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

hrc

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		33 710
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	33 710

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		577 531
Disponibilités		
	TOTAL	577 531

POC

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	623 068				623 068
Réserves pour projet de l'entité	543 728		41 202		584 930
Excédent ou déficit de l'exercice	41 202		27 876	41 202	27 876
TOTAUX	1 207 998		69 078	41 202	1 235 874

Vol

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	Montant global	À la clôture de l'exercice
			Montant global	Dont remboursements			
NPNRU 2022	85 000		85 000				Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
TOTAL	85 000		85 000				

202

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	59 961	59 961		
Personnel & comptes rattachés	97 848	97 848		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	190 379	190 379		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	4 648	4 648		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	40 258	40 258		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	49 286	49 286		
TOTAUX	442 381	442 381		

- Kenvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

h2

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	49 286
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	49 286

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 288
Dettes fiscales et sociales	150 107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	178 395

WZ

ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 96 383,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40,00 %
Taux d'actualisation	3,20 %
Table de mortalité	TV 88/90
Départ volontaire à	67 ans



ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
(Montants comptabilisés en charge)	8 520	8 052
TOTAL	8 520	8 052



ANNEXE

Association AGUR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

L'effectif moyen 2022 est de 43,33 ETP ;
L'effectif moyen 2023 est de 42,30 ETP ;

